

Déclarer la détention de volailles

POUR QUI

Les détenteurs non commerciaux de volailles (basse-cour) et autres oiseaux captifs élevés en extérieur.

COMMENT

Vous pouvez vous faire recenser :

- auprès de votre mairie en retournant ce formulaire complété, daté et signé à votre mairie ou
- en ligne, en renseignant le formulaire dématérialisé.

Vous devez signaler à votre vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP/DDCSPP) toute mortalité ou comportement anormal de vos oiseaux.

Pour limiter les risques de contamination, des mesures de biosécurité renforcées sont à mettre en place : [liste des mesures de sécurité](#) format pdf - 119.2 ko - 14/12/2016.

Procédure

Démarche en ligne

- Renseignez en ligne le formulaire électronique [Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer de maladie aviaire](#)
- Voir les [conditions générales d'utilisation du service de dématérialisation des formulaires du ministère de l'agriculture](#), format pdf - 39.4 ko - 27/06/2017

Démarche par voie postale

- [Formulaire cerfa 15472 de Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer de maladie aviaire](#)

Vous pouvez adresser le formulaire par voie postale à votre mairie.

Pour en savoir plus

- Connaître les mesures de gestion de la grippe aviaire H5N8 sur le site [Alim'agri](#)
- [Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à l'influenza aviaire](#) (NOR : AGRG0801623A)
- [Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire](#)

[conditions générales d'utilisation du service de dématérialisation des formulaires du ministère de l'agriculture](#), (format pdf - 78.2 ko - 06/11/2015)

[Formulaire de déclaration de détention d'oiseaux élevés en extérieur](#) (format pdf - 60.2 ko - 10/12/2015)

[Formulaire cerfa 15472 de Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer de maladie aviaire](#) (format pdf - 87.2 ko - 14/12/2015)

© 2013-2017 Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Tous droits réservés.

Imprimé le : 19/11/2020 11:45:31

Adresse de cette page : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

Déclarer votre basse cour sur :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

>Démarches >Particulier >Effectuer une déclaration > Déclarer la détention de volailles